



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 février 2020 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt, le dix-neuf février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, 8 route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910) sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 13/02/2020

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	Ex	Madame LE DUIGOU	X
Monsieur BARBE	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X			Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	Ex	Monsieur REIS-FILIFE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Monsieur BOULAN	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Madame GRACIA	X	Monsieur JAUBLEAU	
CDC du Cubzaguais				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	X			Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL	X	Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	Ex	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur FAMEL	Ex	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur COLE	X	Monsieur MIZZYVIE	X	Monsieur CARREAU	X	Monsieur BARBERET	

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-07-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X		

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 février 2020, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-07-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

DELIBERATION N° 2020 - 07

Objet : Autorisation de signature d'une modification en cours d'exécution (avenant) n° 5 du marché de traitement des déchets non valorisés

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139.

Vu la délibération n° 2014-015 autorisant la signature d'un marché de traitement des déchets non valorisés.

Vu la délibération n° 2016-030 autorisant la signature d'une modification en cours d'exercice n° 1 (avenant) du marché de traitement des déchets non valorisés pour le lot 1.

Vu la délibération n° 2016-031 autorisant la signature d'une modification en cours d'exercice n° 1 (avenant) du marché de traitement des déchets non valorisés pour le lot 2.

Vu la délibération n° 2017-70 autorisant la signature d'une modification en cours d'exercice n° 2 (avenant) du marché de traitement des déchets non valorisés pour les lots 1 & 2.

Vu la délibération n° 2017-85 autorisant la signature d'une modification en cours d'exercice n° 3 (avenant) du marché de traitement des déchets non valorisés pour les lots 1 & 2.

Vu la délibération n° 2018-08 autorisant le Président à signer les ajustements financiers de moins de 5 % sous réserve des crédits inscrits au budget, dont une modification en cours d'exercice n° 4 (avenant) du marché de traitement des déchets non valorisés pour les lots 1 & 2.

Vu que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 février 2020, a émis un avis favorable.

Considérant que le marché de traitement des déchets résiduels a débuté le 14 mars 2014 et qu'il doit prendre fin le 31 mars 2020.

Considérant qu'à ce jour, les déchets sont enfouis sur le CSDU à Lapouyade, géré par VEOLIA et que les coûts actuels sont d'environ 62 € / HT et hors TGAP.

Considérant que depuis la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, la trajectoire de la TGAP est connue pour les années à venir : 17 € HT en 2019, 18 € HT en 2020, 30 € HT en 2021, pour atteindre 65 € HT en 2025.

Considérant qu'en juillet 2019, la gestion des deux incinérateurs de Bordeaux Métropole a été confiée à VEOLIA ; qui se retrouve de fait en position de monopole sur la Gironde. En effet cette entreprise détient les 3 sites de traitement des déchets ultimes les plus proches du SMICVAL.

Considérant que la stratégie financière de l'offre de VEOLIA repose (dans le cadre d'une DSP) sur un prix très bas pour la Métropole et une très forte augmentation des prix pour ses autres clients (publics ou privés).

Considérant que le marché de traitement des déchets résiduels du SMICVAL arrivant à son terme et afin de prendre le temps pour établir une stratégie, il est proposé la signature d'un avenant avec VEOLIA qui prolonge le marché de 12 mois.

Considérant que l'avenant a été négocié avec une hausse limitée de + 8 € HT/tonne. L'impact est de plus de 400 000 € en 2020 (hors augmentation de la TGAP).

Considérant qu'un nouveau marché sera relancé cette année, pour un démarrage en mars 2021 et qu'en parallèle une réflexion sur la stratégie d'autonomie du SMICVAL en terme de traitement des déchets résiduels est programmée en 2020.

033-253306617-20200219-2020-07-DE

Date de télétransmission : 20/02/2020

Date de réception en préfecture : 20/02/2020

Le présent document est communiqué aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la signature d'une modification en cours d'exécution n° 5 du marché de traitement des déchets ménagers non valorisés, avec la Société VEOLIA, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité, des Membres présents (37 délégués présents, sur 48 délégués en exercice) dont 1 procuration, décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer cette modification en cours d'exécution n° 5 (avenant) au marché de traitement des déchets non valorisés, avec l'entreprise VEOLIA, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

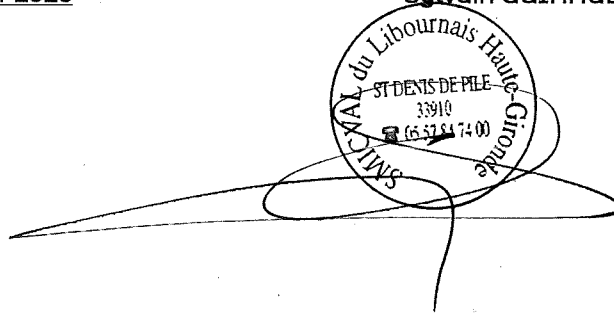
Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 février 2020

Le Président,

Sylvain GUINAUDIE



A circular stamp from the 'SMIC du Libournais Haute-Gironde' is positioned over the signature. The stamp contains the text: 'ST DENIS DE PILE', '33910', and '(05 57 84 74 00)'. The signature is a large, stylized cursive mark.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-07-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020